

# DÉCISION N° 2019/D390



## UVE PLANGUENOUAL RACHAT DE LA PRODUCTION ÉLECTRIQUE

Le contrat de rachat de la production électrique signé avec **ENGIE** a expiré le 31 décembre dernier.

Il est proposé par ENGIE un nouveau contrat d'une durée de 3 ans pour la période de 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2021 basé sur le rachat de la production sur la base du prix SPOT moins une marge de 2 € par Mwh, les conditions étant identiques au contrat précédent.

**Le Bureau Syndical après en avoir délibéré, par vote à main levée,**

- ➡ **AUTORISE le Président** à signer l'offre d'achat d'énergie avec Engie pour une durée de 3 ans.

POUR EXTRAIT CONFORME  
A Saint-Brieuc, le 14 février 2019

**Le Président  
Thierry BURLLOT**



## KERVAL CENTRE ARMOR BUREAU DU 14 FÉVRIER 2019

### Convocation du 06 février 2019

Nombre de membre du bureau : 14

L'an deux mil dix-neuf le quatorze octobre à dix heures trente, les membres du bureau syndical de KERVAL CENTRE ARMOR, se sont réunis au siège administratif à Saint-Brieuc, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de KERVAL CENTRE ARMOR conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivité territoriales :  
Mr Thierry BURLOT

NOM	ELUS DE	PRESENT	ABSENT EXCUSE
Thierry BURLOT	SMITOM Launay Lantic	X	
Claude BLANCHARD	St Brieuc Armor Agglomération		X
Jean-Luc BARBO	LAMBALLE Terre et Mer	X	
Marie-France BOULDÉ	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Bruno BEUZIT	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Jean Michel GEFFROY	SMITOM Launay Lantic		X
Claude LAYEC	DINAN Agglomération		X
Françoise LE FUR	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Christian LE MAITRE	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Jean Yves LOYER	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Jean MÉGRET	LAMBALLE Terre et Mer	X	
Daniel NABUCET	LAMBALLE Terre et Mer		X
Gilles THOMAS	Loudéac communauté Bretagne centre	X	
Yvon LE JAN	Loudéac communauté Bretagne centre	X	

Présents : 10

Absents : 4

Votants : 10